



Doc. 12268
03 juin 2010

Le respect des droits de l'homme dans l'éducation à la citoyenneté démocratique en Espagne

Proposition de résolution

déposée par M. Luca VOLONTÈ et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'élan que le Conseil de l'Europe imprime à l'éducation à la citoyenneté démocratique et que traduit la Recommandation R(2002)12 du Comité des Ministres, est essentiel à la promotion des valeurs et des principes fondateurs de la démocratie.

En conséquence, les Etats membres doivent, dans l'élaboration de cet enseignement, veiller à ce que celui-ci respecte pleinement les droits fondamentaux des enfants et de leurs parents.

A ce propos, l'initiative espagnole tendant à l'introduction de quatre matières obligatoires d'«éducation à la citoyenneté» dans l'éducation nationale a suscité un conflit durable parce qu'elle ne respectait pas la recommandation précitée et qu'il y avait incompatibilité d'une partie du contenu avec les droits consacrés dans les articles 8 et 9 de la Convention européenne des droits de l'homme et dans l'article 2 de son Protocole additionnel.

53 020 parents ont élevé une objection de conscience pour empêcher que leurs enfants assistent à ces cours et les tribunaux espagnols sont actuellement saisis de plus de 2 000 affaires touchant ce problème, que la voie judiciaire n'a cependant pas permis de résoudre. Au moins 1 034 élèves n'assistent toujours pas aux cours sur ces matières, sans que l'administration le reconnaisse le moins du monde. D'autres élèves, au contraire, sont obligés d'y assister malgré les objections de leurs parents.

Considérant la gravité et l'urgence du problème, 305 parents et enfants ont, le 19 mars 2010, saisi la Cour européenne des droits de l'homme pour demander des mesures provisoires.

En conséquence, il y a lieu d'examiner les dispositions propres à assurer une solution négociée et à garantir les droits fondamentaux des enfants et de leurs parents au regard de la [Recommandation 1401 \(1999\)](#) sur « Education aux responsabilités de la personne » dans laquelle l'Assemblée parlementaire (paragraphe 10.iv) recommande «de s'abstenir de s'ingérer dans la sphère privée des citoyens en prescrivant des règles de comportement qui pourraient nuire aux libertés individuelles...».

Signé (voir au verso)



Signé¹:

VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BRICOLO Federico, Italie, GDE
CESA Lorenzo, Italie, PPE/DC
DOZZO Gianpaolo, Italie, GDE
ETHERINGTON Bill, Royaume-Uni
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
KÜHNEL Franz Eduard, Autriche, PPE/DC
LINDBLAD Göran, Suède, PPE/DC
NESSA Pasquale, Italie, PPE/DC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
PUCHE Gabino, Espagne, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
RUSSO Giacinto, Italie, ADLE
SARO Giuseppe, Italie, PPE/DC
STUCCHI Giacomo, Italie, GDE
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
WILLE Paul, Belgique
ZACCHERA Marco, Italie, GDE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen